81 (XXIII). Mise en valeur des ressources minérales en Asie et en Extrême-Orient

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Rappelant sa résolution 59 (XXI) du 24 mars 1965, relative à la mise en valeur des richesses minérales de l'Asie,

Prenant note avec satisfaction des résolutions 2158 (XXI), 2172 (XXI) et 2173 (XXI) de l'Assemblée générale des Nations Unies, relatives à la proposition du Secrétaire général tendant à entreprendre un programme d'études de cinq ans pour les ressources naturelles non agricoles,

Considérant que le programme de travail de la CEAEO dans le domaine de la mise en valeur des ressources minérales, exécuté sous la direction du Comité de l'industri et des ressources naturelles, s'accorde avec le programme d'études de cinq ans du Secrétaire général et que les activités du secrétariat dans ce domaine sont allées, à maints égards, au-delà de ce qu'envisage le programme quinquennal, particulièrement en ce qui concerne la prospection en mer dans les régions en voie de développement, pour laquelle il a été créé un Comité pour la coordination de la prospection commune des ressources minérales au large des côtes d'Asie,

Fait siennes les propositions faites à la dix-neuvième session du Comité de l'industrie et des ressources naturelles, tendant à accorder une haute priorité à l'étude et à la recherche des matières premières minérales nécessaires à l'industrie des engrais dans la région et à inscrire au programme de travail du secrétariat une enquête sur la présence de minéraux lourds dans les sables littoraux et dépôts alluviaux de l'Asie et de l'Extrême-Orient;

Prie le Comité pour la coordination de la prospection commune des ressources minérales au large des côtes d'Asie, qui jusqu'ici a porté son attention sur la région du Pacifique occidental, d'envisager d'inviter les pays membres régionaux dont le territoire est situé à proximité de l'océan Pacifique, mais qui n'ont pas encore participé aux travaux du Comité, à y adhérer en temps utile;

Prie le Secrétaire exécutif de consulter les pays membres baignés par l'océan Indien quant à la possibilité de constituer un groupe analogue pour la prospection commune au large des côtes de cette région;

Prie en outre le Secrétaire exécutif d'examiner les demandes que lui adresseront les pays membres en vue d'obtenir un appui pour l'étude de leurs ressources minérales;

Prie les organes de l'ONU, et notamment le PNUD, d'apporter un appui permanent aux activités de la CEAEO dans le domaine de la mise en valeur des ressources minérales;

Exprime l'espoir que les pays développés continueront à fournir en tant que de besoin des services d'experts et d'autres formes d'assistance aux pays en voie de développement de la région et au secrétariat pour les activités susmentionnées.

367e séance,
13 avril 1967.